



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITE

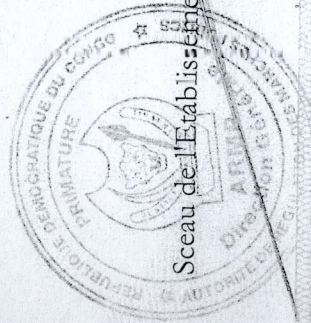
Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette
ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 024/2/26

A LA SOCIETE AFRICA INFRASTRUCTURES DEVELOPEMENT SARL « AID ».

Après avoir reçu le contrat du marché relatif aux Travaux de Construction d'un Bâtiment R+2, du Palais de Justice dans la ville de Lubumbashi, corclu avec la Province du Haut-Katanga, pour un montant total hors taxe dollars américains deux million six cent quatre-vingt-six mille huit cent cinquante-six (USD 2 686 856) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains dix-huit mille huit cent et huit (USD 18 808), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 05/02/2026

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général

0000024